

Questions orales

Est-ce que le premier ministre veut dire à la Chambre s'il considère ce geste comme une marque de stupidité ou d'incompétence ou comme une tentative délibérée de saboter les négociations?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette décision de suspendre, je crois, et non de renvoyer du personnel a été prise par Postes Canada. Le gouvernement n'y a pas eu de part. Je crois savoir que cela s'est fait en accord avec l'esprit et la lettre de la convention expirée.

Postes Canada s'est engagée par lettre envers les syndicats à respecter l'esprit de cette convention qui n'est plus en vigueur. Elle s'en tient à l'esprit de la convention dans le cas présent. Un délai est fixé semble-t-il pour la prise de mesures disciplinaires, et, à ce qu'on me dit, Postes Canada devait agir avant l'expiration de ce délai.

M. Keeper: Ce qui est certain, c'est que le retrait des briseurs de grève cherchait à instaurer un climat propice à la négociation, mais le licenciement des 40 facteurs fait disparaître ce climat.

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre veut bien regarder la situation en face et dire à la Chambre si à son avis c'est le ministre chargé de Postes Canada, nommé par lui, ou le président de Postes Canada, également nommé par lui, qui est responsable de cette provocation, ou si c'est à lui-même qu'il faut imputer cette approche à double face aux négociations postales?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, dans sa première question le député de Winnipeg-Nord-Centre a signalé qu'un médiateur s'emploie maintenant auprès des deux parties à essayer de faire aboutir une solution négociée, en faveur de laquelle j'espère que ses vœux doivent aller comme ceux de tous les autres députés.

Il n'est pas du tout utile à cette démarche d'évoquer en Chambre, de façon partielle et inexacte, des questions en négociation. Je souhaite que le député permette à M. Kelly et aux négociateurs d'aboutir à un règlement et qu'il s'abstienne de pêcher en eau trouble.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'EXERCICE DU DROIT D'UTILISATION DE LA LANGUE OFFICIELLE DE SON CHOIX

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. La Législature de l'Alberta nous a servi une triste affaire récemment. En effet, un député francophone s'est vu refuser le droit de parler en français dans la Législature de l'Alberta. Un comité de ce Parlement a été obligé de se pencher sur la question et a sommé M. Léo Piquette, député provincial de l'Alberta, de s'excuser de s'être servi de sa langue officielle, le français. Je veux demander au premier ministre ce

qu'il entend faire pour aider les francophones à travers le Canada et en particulier les francophones hors Québec, en province, à faire reconnaître leurs droits d'utiliser la langue officielle de leur choix où que ce soit et quand cela leur dit.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous allons travailler avec la Fédération des francophones hors Québec et avec les gouvernements provinciaux, avec les minorités linguistiques là où elles se trouvent, afin de promouvoir leurs droits en tout temps. C'est, je pense, un peu les réalités qui ont inspiré les amendements sérieux apportés à la Loi sur les langues officielles déposés la semaine dernière. Je pense que mon honorable ami, qui a toujours été très vigilant sur cette question des langues officielles, approuve essentiellement les gestes du gouvernement. Alors, tout cela est fait dans le but d'effectuer, de créer un climat plus propice à l'acceptation partout de cette réalité tellement importante pour le Canada, cette réalité de la Loi sur les langues officielles et toutes les conséquences que cela exige.

LE DROIT D'UTILISER LES LANGUES OFFICIELLES PARTOUT AU CANADA—L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE DES PRESSIONS SUR LES ALBERTAINS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, devant l'insulte faite—et l'insulte est là—à tous les francophones de ce pays, devant les menaces faites à M. Léo Piquette allant même jusqu'à lui restreindre son droit de parole, mais aussi le menaçant d'emprisonnement, d'amende et d'expulsion possible de son siège de député, devant le fait—et le premier ministre a raison—devant l'esprit de l'Accord du lac Meech, la Loi sur les langues officielles et la dernière ébauche, la loi qui a été présentée la semaine dernière, dans laquelle on stipule que le secrétaire d'État a des obligations d'encourager les provinces, de promouvoir, d'aider et de protéger, je demande au premier ministre: Est-ce qu'il est prêt à téléphoner au premier ministre de la province, à faire pression sur ses cousins, ses amis de l'Alberta, afin qu'ils comprennent, une fois pour toutes, que le français et l'anglais sont les langues officielles de ce pays . . .

M. Malépart: Il n'a pas d'affaire à s'excuser.

M. Gauthier: . . . et qu'elles ont le droit d'être utilisées par les Canadiens et qu'il est inacceptable qu'un francophone soit restreint en Alberta autant qu'un anglophone le serait au Québec? Et je demande au premier ministre de faire quelque chose.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'abord je trouve personnellement inacceptable que l'on demande à un Canadien de s'excuser pour avoir utilisé une des langues officielles. L'esprit de l'Entente du lac Meech présume énormément que la population et les dirigeants canadiens vont agir avec générosité et ouverture en ce qui concerne la mise en application de toute question linguistique. Tous les députés savent fort bien que ces questions peuvent être difficiles et que cela prend énormément de leadership pour pouvoir bâtir un pays en fonction de ses réalités que nous acceptons tous.